

FICHE DE POSTE COORDONNATEUR DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE AUTISME

La stratégie nationale pour l'autisme 2018-2022 prévoit la création d'une unité d'enseignement élémentaire autisme dans chaque département afin de diversifier les modes de scolarité des enfants porteurs de troubles du spectre autistique. Dans le département des Yvelines, cette unité ouvrira ses portes à la rentrée 2018.

IMPLANTATION ET SITUATION DU POSTE

Le poste est administrativement implanté au Sessad Autisme en Yvelines et géographiquement situé dans les locaux de l'école élémentaire Pasteur de St Nom la Bretèche.

PROFIL DU POSTE

- Placé sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'établissement ou du service médico-social et sous l'autorité hiérarchique de l'IEN ASH 3, le coordonnateur de l'unité d'enseignement est un professeur des écoles titulaire d'un CAPPEI (ou assimilé) et disposera si possible de la mention « Troubles du spectre autistique » ou s'engagera à la préparer. Une expérience confirmée des publics d'élèves présentant ces troubles ainsi que celle de la coopération avec un partenaire du secteur médico-social sont souhaitées.

MISSIONS

- Piloter le projet de l'unité d'enseignement, organiser l'emploi du temps et assurer la cohérence des interventions au sein d'une école en sachant articuler le travail de l'équipe de l'unité d'enseignement à celui de l'équipe pédagogique de l'école.
- Contribuer à l'ouverture de l'unité d'enseignement sur l'école de manière à développer la culture de l'école inclusive et à mieux faire connaître le public des enfants présentant des troubles du spectre autistique.
- Assurer la cohérence des actions des différents professionnels.
- Partager avec les autres professionnels de l'établissement ou du service médico-social (ESMS) un langage et des outils de réflexion communs.
- Transmettre des observations organisées à la personne chargée de la supervision, au sujet d'un élève ou d'une pratique professionnelle et intégrer dans son analyse les apports des autres professionnels y compris les informations concernant les temps d'intervention hors temps scolaire dont ses collègues l'informent.
- Réaliser avec des partenaires les évaluations qui permettent le réajustement des projets.
- Favoriser l'établissement de relations de confiance et de collaboration avec l'équipe de professionnels de l'ESMS à laquelle il appartient ainsi qu'avec les familles.
- Etre, en dehors des échanges réguliers entre la famille et la direction de l'ESMS, l'interlocuteur de première intention des parents en ce qui concerne le cadre et le travail proposés à leur enfant.
- Respecter le droit au secret et la discrétion professionnelle vis-à-vis de l'enfant et de sa famille.

CONNAISSANCES ET COMPETENCES REQUISES

- Connaissance des troubles du spectre autistique et des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la Haute autorité de santé.
- Capacité à travailler en équipe et en partenariat.
- Capacité à adapter les démarches pédagogiques et éducatives : adaptation du langage, mise en place de stratégies pédagogiques spécifiques, prise en compte permanente du comportement de l'élève.